

Malgré les différences inévitables, les gouvernements sont fortement incités à participer à des partenariats secteur privé-secteur public, y compris les ententes de type CET. Les avantages qu'en retirent les gouvernements sont, entre autres :

- le financement n'affecte pas son propre budget;
- le coût du capital des projets est, pour le gouvernement, nettement inférieur;
- une probabilité plus élevée de construction et d'exploitation efficaces parce que le secteur privé est davantage motivé à exercer un contrôle des coûts;
- l'évaluation des risques est faite par le marché plutôt que par le système politique;
- les risques sont transférés aux promoteurs du projet plutôt qu'au gouvernement (sauf s'il y a des garanties de revenu); et
- il est plus probable que la technologie sous-jacente soit commercialisée dans le pays hôte.

LES ENTREPRENEURS

Les relations entre l'entrepreneur (qui peut également être un partenaire promoteur du projet) et le promoteur du projet sont le plus souvent articulées autour d'un contrat de conception et de construction à prix fixe. Cela réduit une partie des risques pour les promoteurs du projet et pour le gouvernement hôte. Il est possible d'envisager un certain nombre de variations pour répartir différemment les risques. C'est ainsi qu'il peut y avoir à la fois une évaluation du prix au départ et un plafond défini, accompagnés de pénalités en cas de non-respect du niveau de performance attendu.

LES FOURNISSEURS D'ÉQUIPEMENT

Les fournisseurs d'équipement agissent d'habitude comme sous-traitants de l'entrepreneur responsable de la conception et de la construction pendant la phase de construction. On attendra également des fournisseurs qu'ils livrent les pièces pendant la durée de vie du projet. Dans le cas des modalités CET, on préfère en général la technologie qui a déjà été mise à l'essai et vérifiée. Si la conception s'est avérée efficace à un endroit, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'il en soit de même à un autre. L'équipement faisant appel à des technologies qui n'ont pas encore fait leurs preuves s'accompagne de risques que les gouvernements et les prêteurs préfèrent éviter.

Les fournisseurs peuvent participer, à titre de partenaires, dans des sociétés de développement de projet comme les projets CET. C'est là évidemment une façon pour eux de s'assurer des ventes de nouvel équipement et de pièces. Le fait de participer ainsi à un projet leur confère un autre avantage au cours des premières phases du projet, puisqu'ils sont alors en mesure d'influencer le choix des plans et des équipements.

L'inconvénient de la participation à la propriété est que, si celle-ci est significative, elle nécessitera un investissement initial plus important que si le fournisseur se contentait de ce rôle traditionnel. De plus, le fournisseur assume un grand nombre des coûts et des risques de développement qui sont normalement pris en charge par le propriétaire des installations. Il est évident que ce fournisseur, pour décider de participer à un tel projet, doit être convaincu qu'il est parvenu à équilibrer les risques et les récompenses attendus.